



Montreuil, le 19 avril 2019

SEJOUR PEDAGOGIQUE DU COLLEGE MDV  
*Cahier des clauses administratives générales*  
*Marché à procédure adaptée*

**PREAMBULE : INTITULE DU MARCHE ET OBJECTIFS DU SEJOUR PEDAGOGIQUE :**

Intitulé du marché : Prestation pour un séjour comprenant le transport, l'hébergement et les activités pédagogiques, culturelles en Pologne, à destination d'élèves du second degré, dans le cadre du projet d'établissement.

Le marché est alloté en 5 lots :

Lot 1 : Navette en car collège/aéroport de Paris Charles de Gaulle

Lot 1bis : Vol Aller-retour Paris CDG - Pologne

Lot 2 : Hébergement et pension complète (en auberge de jeunesse ou centre d'hébergement)

Lot 3 : Transferts en car sur la période intégrale du séjour

Lot 4 : Visites et activités

Dates prévisionnelles d'exécution du marché :

Du mardi 15 au vendredi 18 octobre 2019

**IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Collège Marais de Villiers  
6 rue du Marais  
93100 Montreuil  
01.48.57.08.01

Pouvoir adjudicateur :

M. Marc Douillet, Principal

Personne responsable du suivi du marché :

Mme Anna Martino, Gestionnaire  
[Int.09312111@ac-creteil.fr](mailto:Int.09312111@ac-creteil.fr)



Montreuil, le 19 avril 2019

## **REGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRES :**

Date limite de réception des offres : jeudi 16 mai 2019, à 13h.

### Offres à adresser :

- en recommandé en AR au « Collège Marais de Villiers – service d'intendance »,  
ou à déposer en main propre au service d'intendance du collège
- sous enveloppe cachetée précisant : « **MAPA – Séjour pédagogique en A – NE PAS OUVRIR** »

## **FORME DU MARCHÉ :**

Marché à procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics.  
Ce marché est un marché mono attributaire.

## **DUREE D'EXECUTION DU MARCHÉ :**

Le MAPA, ainsi que le présent règlement d'appel d'offres, sont valables pour l'année scolaire 2019-2020.

## **DEVOIR D'ALERTE :**

Le titulaire a un devoir d'alerte et de conseil.

Il doit alerter tout risque qui peut conduire soit à un retard dans le déroulement de la prestation.

Il proposera ainsi des solutions ou des actions propres à remédier aux écarts prévisibles.

## **FORME DU PRIX :**

Le marché est conclu à prix forfaitaire. Le prix est indiqué dans le décomposition du prix global et forfaitaire (DPGP) annexée à l'acte d'engagement du marché.

Il est réputé établi aux conditions économiques à la date limite de remise des offres.



Montreuil, le 19 avril 2019

## OBJET DE LA CONSULTATION :

### Nombre de participants prévus :

L'ensemble du séjour est destiné à : 46 élèves minimum et 48 élèves au maximum avec 5 accompagnateurs.

Le séjour sera annulé si le nombre de participants élèves n'est pas respecté sur la base du minima annoncé.

### Restauration – Hébergement-Transport

Le titulaire fera de sorte de respecter les protocoles d'accueil individualisé (PAI) des participants et proposeront des repas de substitution selon les différentes allergies alimentaires.

Le titulaire s'attachera à prendre en compte la non-mixité des couchers pour les conditions d'hébergement.

### Concernant le transport sur place :

Il est nécessaire que le véhicule proposé soit muni d'un GPS ou que le chauffeur ait suffisamment étudié le trajet en amont.

Le type de véhicule propose doit être spécifié, ainsi que l'année de mise en circulation et la date du dernier contrôle technique.

*Il sera également précisé si l'hébergement et les repas du chauffeur sont compris dans l'offre.*

L'offre du candidat peut porter sur un seul ou la totalité des lots.

Le candidat qui répondra à la totalité des lots devra fournir un devis suffisamment détaillé pour chaque lot, permettant d'apprécier et de noter chacun d'un.

## CRITERE DE SELECTION :

- Lot 1 : Prix : 50 %
- Respect règles sécurité : 50%
  
- Lot 1bis : Prix : 50 %
- Respect règles sécurité : 50%
  
- Lot 2 : Prix : 30 %
- Respect du programme : 40%
- Cadre et localisation : 30%



Montreuil, le 19 avril 2019

- Lot 3 : Prix : 50 %
- Respect des normes de sécurité : 50%
  
- Lot 4 : Prix : 50 %
- Respect du programme : 50%

### **NEGOCIATION :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'initier des négociations avec un ou plusieurs candidats, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **CADRE DU MARCHÉ :**

Sous-traitance : La sous-traitance peut avoir lieu pour le transport ou l'hébergement. Elle doit dans ce cas être spécifiée et encadrée dans l'offre du candidat.

#### Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date de fin de consultation des offres.

### **PRIX DU SEJOUR :**

Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché, sous couvert de modification d'effectifs.

Ils devront comprendre tous les frais afférents à la prestation (aucun prix « à partir de » ne sera accepté).

Le candidat devra indiquer les pénalités applicables en cas de variation d'effectifs, en fonction de l'échéance avant le départ, ainsi que les conditions d'annulation.

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs. Ils devront obligatoirement être présentés à l'aide du document « Décomposition du prix global et forfaitaire » (DGPF) joint en annexe, datés et signés.



Montreuil, le 19 avril 2019

## **RESILIATION DU MARCHÉ :**

L'établissement peut à tout moment ne pas donner suite à la consultation sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité, en référence à l'article 98 du décret 2016-360.

## **CONDITIONS DE PAIEMENT :**

Le comptable assignataire est l'Agent comptable du lycée Eugénie Cotton, 93100 Montreuil. Le règlement sera fait dans un délai de 30 jours à réception de la facture originale et de 2 exemplaires, par mandat administratif.

Un acompte pourra être versé à l'entreprise titulaire du marché à hauteur de 70% du prix TTC de la prestation. Cet acompte sera versé sur présentation d'un document émis par le titulaire en deux versements : le premier de 30% à la réservation et le second de 40%.

Le versement du solde ne pourra être effectué qu'après présentation d'une facture et remise des documents permettant la réalisation du séjour, au moment du retour à l'établissement.

Les factures seront transmises au collège Marais de Villiers par voie postale, ou par mail (accompagnées de RIB).

Aucun acompte ou facture ne pourront être réglés ni la semaine avant les vacances scolaires, ni durant les périodes de vacances scolaires, ni durant le mois de janvier (pour cause d'ouverture du budget de la nouvelle année civile). Le titulaire du marché devra en tenir compte dans les envois des factures et les délais de paiement.

## **ASSURANCES-AGREMENTS :**

Les assurances seront proposées en option et feront l'objet d'un devis séparé (assurance accidents de la vie ; assurance annulation individuelle ; assurance annulation groupe ; assurance annulation individuelle ; assurance rapatriement).

Le détail des garanties de ces assurances, précisant les conditions d'annulation sera joint au devis.

Les candidats préciseront les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision par les autorités d'interdiction des voyages scolaires à l'étranger durant la période prévues (risque attentat élevé, menace sanitaire).



Montreuil, le 19 avril 2019

Les voyagistes, qui se porteraient candidats au marché, devront obligatoirement être agréés Education Nationale et en apporter la preuve. Le titulaire doit pouvoir fournir une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, décès, incapacité temporaire...

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982, modifié relatif aux réglementations sociales des transports, ainsi qu'avec les règlements CEE N°3820/85 et N°3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985, relatif au temps de conduite et de repos.

## **DOCUMENTS CONTRACTUELS DU MARCHÉ :**

A l'appui de sa candidature, le candidat doit fournir en un seul exemplaire les documents contractuels régissant le marché :

- Une lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants, sous la forme d'un formulaire DC1 ;
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, sous la forme d'un formulaire DC2 ;
- L'acte d'engagement (offre du candidat), sous la forme d'un formulaire DC3 ;
- En cas de sous-traitance, une déclaration sous la forme d'un formulaire DC4 ;
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet.

Le candidat doit également fournir en un seul exemplaire des pièces relatives au marché :

- Le présent cahier des clauses administratives générales (CCAG), que le candidat retournera revêtues de la mention « lues et approuvées », portant le cachet de l'entreprise et émargées par le représentant habilité. Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société ;
- La décomposition du prix global forfaitaire, correspondant au(x) lot(s) choisi(s).

Les formulaires DC1, DC2, D3 et DC4 sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

## **LITIGE :**



Collège Marais de Villiers

Montreuil, le 19 avril 2019

En cas de litige, est compétent le :

Tribunal administratif de Montreuil  
7 rue Catherine Puig  
93100 Montreuil.

Le principal,  
M. Marc Douillet

Je soussigné(e), .....  
Représentant de la société :

Domiciliée à :

Tél :

Fax :

M'engage à respecter le présent cahier  
des charges pendant la durée du marché.